

Fernand Maillard & C°

REVISEUR D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOR - AUDITOR

Société civile à forme commerciale de sprl

Burgerlijke vennootschap met handelsvorm van bvba

Rue de la Vignette / Kleine Wijngaardstraat 179 b 2 - 1160 Bruxelles / Brussel - T 02 673 22 22 - F 02 675 05 46

Member firm of GIE Audit Support Belgium RM²

GRIP ASBL

Chaussée de Louvain 467

1030 BRUXELLES

Bruxelles, le 10 juin 2015

Nos réf. : FM/ap/15.2413

Mesdames, Messieurs,

Concerne : Rapport de certification des comptes clôturés au 31/12/2014

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée en me confiant la mission de contrôle de votre comptabilité pour l'année 2014 ainsi que des comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Pour l'exercice de cette mission, il a été mis à ma disposition l'ensemble des pièces comptables (extraits de comptes bancaires, bordereaux de transfert, pièces justificatives de tous ordres telles que feuilles de salaires, décomptes des fournisseurs, factures,...) ainsi que les livres comptables et les comptes annuels des années antérieures (y compris les pièces comptables correspondantes).

J'ai eu également à ma disposition les pièces financières du début de l'année 2015. Il a été répondu sans réserve à toutes mes demandes d'informations complémentaires sur ces divers documents ainsi que sur toutes les activités de l'association.

Sur base de ce qui précède, j'ai pu constater que les écritures s'appuient sur des pièces justificatives probantes. Les postes du bilan reflètent de manière fidèle la situation active et passive de l'association au 31.12.2014 et je n'ai pas constaté de lacunes notables.

Les comptes annuels ont été établis en partant du principe que les pouvoirs subsidiaires marquaient leur accord sur l'éligibilité des dépenses et des comptes présentés, ainsi que sur la continuation de leur soutien aux activités de l'association.

Selon les règles d'évaluation de l'association (pratique comptable), la comptabilisation des ventes des abonnements aux publications se fait à la date de la facturation et non lors de la parution de celles-ci.

Y:\secretariat\COURRIER\152 FM\152413 GRIP Rapport Certification 2014 DEPT 100

Siège social / Maatschappelijke zetel : Avenue de Nivelles 107 - 1300 Wavre (Limal) - T / F : +32 (0)20 41 19 28

RPM / RPR : Nivelles TVA / BTW : BE 0 459 528 194

Banque / Bank : 068-2198359-75 IBAN : BE05-0682-1983-5975 BIC : GKCCBEBB

Member firm of GIE Audit Support Belgium RM²

RM



ATTESTATION

L'association a subi des pertes significatives en 2014 et les fonds propres sont négatifs : l'actif net s'élève à moins 11.682,99 € au 31/12/2014. En conséquence il existe une incertitude sur la poursuite des activités de l'association. Malgré cette situation, les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite des activités de l'association. Cette supposition n'est justifiée que dans la mesure où l'association continue à recevoir le soutien financier de ses bailleurs de fonds et accède à d'autres sources de financement. Nous attirons l'attention sur le rapport spécial du conseil d'administration où le conseil d'administration doit justifier l'application des règles d'évaluation appropriées à la perspective de la continuité de l'exploitation. Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si l'association n'était plus en mesure de poursuivre ses activités et, dans les comptes annuels de l'association, sont fournies sur les initiatives prises en vue de redresser la situation financière de l'association.

Sous réserve de des mentions reprises au paragraphe précédent, j'atteste que ces comptes, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2014 donnent, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, une image fidèle du patrimoine et des résultats de l'association et ne présentent pas d'erreur significatives.

Les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2014 sous la responsabilité du conseil d'administration présentent un total du bilan de 291.594,71 € et le compte de résultat se solde pour l'exercice par un mali de 48.292,03 € avant prélèvements et affectations.

Sans que cette remarque ne modifie mon opinion exprimée ci-dessus, je tiens à rappeler que les décomptes et justifications de subventions doivent encore faire l'objet des contrôles habituels des pouvoirs subsidiaires concernés qui confirmeront les subsides définitifs et les dépenses éligibles. La comptabilité reflète un avis favorable des pouvoirs subsidiaires à ce propos. Compte tenu des informations en notre possession, aucun élément ne nous a été transmis qui puisse remettre ce point de vue en cause.

Bruxelles, le 10 juin 2015

Pour la Soc.Civ. SPRL Fernand MAILLARD,
Fernand MAILLARD,
Reviser d'Entreprises.
Gérant

